

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 26 JUIN 2019 A 19H30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Dix Neuf, le **26 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
27 juin 2019

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2019

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents :

Mme PANO-WENTZEL Marylène
M. ROMARY Fabrice

Objet : Opposition à l'encaissement des
Recettes des ventes de bois par l'ONF en
lieu et place de la Commune

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | | |
|----------------------|---|---------------------|
| M. CHMIDLIN Stéphane | à | M. le Maire |
| Mme BOULANGER Annie | à | M. SALÉRIO Philippe |
| M. TARDIEU François | à | M. SALTZMANN Michel |
| Mme ANDRE Sophie | à | M. DAUTREY Roland |
| M. DEMENGE Abel | à | M. CHARDIN Denis |
| M. BREGEOT Claude | à | M. JACQUEMIN Gérard |

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

N°63/2019

Monsieur Michel SALTZMANN, Adjoint délégué, expose :

- Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts pour la période 2016-2020
- Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;
- Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;
- Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;
- Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;
- Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune qui génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;
- Considérant que la libre administration des communes n'est pas respectée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal présent et représenté, décide unanimement de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFiP,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,